

	Convention de partenariat autour de Geotrek OPenIG / CC ACVI	
---	---	---

ENTRE

La **Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés (CC ACVI)** ayant son siège

3 Impasse de Charlemagne 66 700 Argelès-sur-Mer

Représentée par son Président Antoine PARRA

D'une part,

ET

OPenIG

Association, ayant son siège social 500 rue Jean-François Breton à Montpellier

Représentée par son Président Bertrand MONTHUBERT

D'autre part.

Préambule

- Dans le champ d'activité qui est le sien, et dans le respect de l'autonomie scientifique et administrative de ses membres, OPenIG a des missions définies dans ses statuts selon les finalités principales suivantes :
 - diffuser et promouvoir l'information géographique,
 - acquérir et mettre à disposition de produits et bases de données géographiques
 - partager des savoir-faire entre ses membres,
 - faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,
 - accompagner ses membres pour l'ouverture des données publiques.

Depuis sa création en 1994 (en tant que SIG L-R), l'association a montré qu'elle était l'organisation sur laquelle les acteurs régionaux pouvaient s'appuyer pour mener une politique régionale de mutualisation et de structuration de l'information géographique en région. Le programme d'action d'OPenIG présente un réel intérêt opérationnel et financier. Cette démarche permet d'engager une véritable stratégie de mutualisation des données et des outils géographiques en Occitanie.

En mars 2017, l'Association Pyrénéenne de l'Économie Montagnarde (APEM) a été mise en liquidation, et a cessé ses activités, en particulier la maintenance et l'animation autour de l'application Geotrek pour la gestion des sentiers de randonnée. L'ensemble des utilisateurs de celle-ci a alors demandé à l'association de reprendre la maintenance de Geotrek. En 2017 et 2018, OPenIG a donc accompagné une dizaine de partenaires.

Un groupe de travail régional Geotrek s'est réuni en juin 2018 puis en mai 2019 : il y a eu consensus sur les attentes des partenaires envers OPenIG concernant Geotrek :

- hébergement technique,
- aide technique à l'installation des serveurs Geotrek admin et rando, à la configuration de l'application
- accompagnement pour répondre à des questions techniques
- mise en réseau, cohérence régionale (ex : itinéraires de randonnée traversant plusieurs territoires).

Par ailleurs, OPenIG a adopté son 2^{ème} projet associatif 2025-2029 en décembre 2024 ; l'axe 3 de ce projet inclut des portages de projet, dont Geotrek.

Le Conseil d'administration d'OPenIG a validé, en décembre 2018, des modalités techniques et financières d'accompagnement par OPenIG pour Geotrek, dans le cadre des présentes conventions de partenariat. Ces modalités ont été revues à la marge depuis.

- La CC ACVI est adhérent d'OPenIG et valorise des itinéraires de randonnée dans son département.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les principes généraux du partenariat entre la CC ACVI et OPenIG **pour l'année 2025** autour de l'application Geotrek.

Ce partenariat est soumis à des engagements techniques et financiers :

- OPenIG héberge, maintient et garantit l'accès à l'application Geotrek pour la CC ACVI ;
- La CC ACVI verse une participation financière collaborative pour aider au support de l'application Geotrek et à l'animation régionale autour de ce projet.

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit.

Article 2 – Engagement de la CC ACVI

2-1 - Montant de la participation

La CC ACVI s'engage, sous la condition expresse qu'OPenIG remplisse ses obligations contractuelles, à verser une participation annuelle d'un montant total de 3 900-€, conforme au modèle économique en vigueur (voir l'annexe).

2-2 - Modalités de versement de la participation

Le versement de la participation à OPenIG sera effectué en une seule fois à la signature de la présente convention sur présentation d'une demande de paiement.

Ce document devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

La CC ACVI se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative en fin d'année.

Article 3 – Engagements d'OPenIG

OPenIG s'engage à utiliser la participation conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3-1 - Hébergement de l'application Geotrek

OPenIG s'engage à héberger les outils Geotrek de la CC ACVI sur un serveur *ad hoc*, disposant des caractéristiques techniques nécessaires au déploiement des outils dans des conditions optimales (à titre indicatif depuis 2025 : serveur 4 cpu/8 Go ram/130 go stockage pour Geotrek-Admin et un serveur partagé pour les Geotrek-Rando : 4 proc/8 Go de ram/ 500 Go de stockage). Les caractéristiques techniques pourront évoluer selon les besoins de la CC ACVI.

3-2 – Accompagnement technique, cohérence régionale

OPenIG s'engage à inclure les chargés de mission référents désignés par la CC ACVI dans la démarche de déploiement de l'outil Geotrek en Occitanie.

Cette démarche mutualisée inclut :

- l'hébergement du serveur Geotrek-admin, Geotrek-Rando et sa version PWA (équivalent mobile du Geotrek-Rando – voir l'annexe) de la CC ACVI.
- l'accès mutualisé des utilisateurs à l'application et à leurs données,
- l'accompagnement pour répondre à des questions techniques,
- l'organisation d'un groupe de travail régional « Geotrek » afin d'assurer une mise en réseau et une cohérence régionale (ex : itinéraires de randonnée traversant plusieurs territoires),
- des développements techniques mutualisés (en utilisant à la fois des ressources humaines et financières d'OPenIG, mais également celles disponibles au sein des organismes signataires de ces conventions de partenariat « Geotrek »), y compris au sein du groupement de commandes national dont OPenIG fait partie

Dans l'état actuel des ressources financières et humaines, elle n'inclut pas :

- l'accompagnement des utilisateurs à la collecte et à la préparation des données,
- la préparation et l'intégration des données dans l'outil (hormis l'intégration des images, logos, etc indispensables au déploiement de l'application),
- La création de code ou modification de code développé par un tiers dans un but de personnaliser l'interface du portail Geotrek-Rando, ainsi que le déploiement de ce code (création ou modification d'image, de logo, de customisation de pdf spécifique - hormis l'identification de la structure - ou autre contenu additionnel),
- L'achat et/ou la création et/ou la configuration du nom de domaine sur une plateforme spécifique de gestion de nom de domaine (comme Gandi, OVH, etc.)

3-3 - Contrôle de l'utilisation de la participation

OPenIG accepte le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la contribution financière. Ce contrôle, sur pièces ou sur place, pourra être exercé, à tout moment, par toute personne dûment mandatée par la CC ACVI.

A ce titre, OPenIG s'engage, d'une part à remettre sur simple demande de la CC ACVI tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle financier, d'autre part à laisser l'accès à ses locaux pour les besoins de celui-ci.

Article 4 – Publicité et informations

OPenIG mentionnera la participation financière de la CC ACVI sur les supports de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition des logos.

De même, la CC ACVI mentionnera OPenIG dans le contexte de la mutualisation régionale comme opérateur technique de Geotrek.

Les partenaires devront se tenir informés :

- d'événements survenant tant dans leur situation que dans celle des missions cofinancées,
- de changement dans leur situation juridique,
- de modification dans le déroulement des missions cofinancées.

Article 5 – Durée du partenariat

A l'exception des obligations résultant des dispositions relatives au contrôle, qui perdurent après le terme contractuel, le partenariat est conclu pour l'année 2025.

Il est renouvelable de manière expresse pour une durée d'un an, sans excéder 3 ans maximum. Au-delà de ces 3 ans, un avenant à la convention ou une nouvelle convention devra être établi.

Article 6– Résiliation du partenariat et litiges

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit le présent accord après un délai de 15 jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 15 jours commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

En cas de litiges éventuels, les partenaires trouveront ensemble des solutions amiables.

Fait à,

en deux exemplaires originaux, le,

Pour la CC ACVI

Antoine PARRA
Président

Cachet et signature

Pour OPenIG

Bertrand MONTHUBERT
Président d'OPenIG

Cachet et signature

ANNEXE : MODELE ECONOMIQUE

L'accompagnement par OPenIG de ses adhérents souhaitant s'appuyer sur l'association pour la mise en œuvre de Geotrek comprend :

- soit les 2 volets « hébergement » et « animation, aide technique »,
- soit uniquement le volet « animation, aide technique » (se référer au chapitre 3.3 de la convention).

Hébergement d'un serveur Geotrek « Admin » ou « Admin + Rando + PWA + widget* » :

(PWA : Progressive Web App, c'est-à-dire l'adaptation du Geotrek-Rando sur support mobile comme un smartphone, une tablette, etc.. Cela va remplacer l'ancienne version de l'application mobile de Geotrek)

- Standard : **2400 €/an** pour un territoire (4vcpu/8go de ram/130Go de stockage) ; cela convient pour la majorité des usages
- Évolutif : en cours d'année, régularisation éventuelle selon les besoins de stockage et de puissance utilisés, dépendant du nombre de Geotrek-rando et de widgets utilisant l'api du Geotrek-admin, ainsi que l'ajout de tout autre flux extérieur sur le serveur (api de contenus touristiques, etc.)

** : OPenIG ne fournit pas de widget mais fournit l'api du Geotrek-admin permettant la mise en place du widget ainsi qu'un support minimum*

Animation, accompagnement technique :

- Pour un territoire « simple » (Communauté de Communes, Parc Naturel Régional...) : **1 500 €/an**
- Pour un territoire départemental : **en fonction de la population du département** :
 - Moins de 100 000 habitants : 3 500 €/an (ex : Lozère)
 - Entre 100 001 et 400 000 habitants : 5 500 €/an (ex : Lot, Aude, Aveyron)
 - Entre 400 001 et 1 000 000 habitants : 7 500 €/an (ex : Pyrénées-Orientales, Gard)
 - Plus de 1 000 000 habitants : 9 500 €/an (Haute-Garonne & Hérault)

IMPORTANT : Pour les territoires ayant déjà accès à un Geotrek Admin via un autre adhérent d'OPenIG et souhaitant disposer d'un Geotrek-Rando spécifique, la contribution totale annuelle demandée est de 1 200 € par an, en plus du coût de l'adhésion à OPenIG.